

Séance du 27 mai 2025

Régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur le Maire, Bernard CHOCRAUX

Nombre de Membres		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
19	16	Pour : 19 Contre : 0 Abstentions : 0

Date de la convocation
19 mai 2025

Transmission en Préfecture
28 mai 2025

Date de publication
28 mai 2025

**Etaient présents :**

M. Bernard CHOCRAUX, M. François DESPREZ, Mme Laetitia THELLIER-CUVELIER, M. Paul BAERT, Mme Peggy GELEZ, M. Bruno CHACORNAC, M. Jean-Pierre ROCHE, Mme Annie BROUTIN, Mme Christine CARON, M. Alexandre BOUVRY, Mme Elodie DELATRE, Mme Céline SINIARSKI, M. Dominique LA GANGA, M. Vincent GOHIER, M. Christophe OLIVE, Mme Julie DELTOUR

**Procurations :**

Mme Maria DA SILVA MARTINS à M. Bernard CHOCRAUX  
Mme Isabelle PERAL à M. Jean-Pierre ROCHE  
M. François HENRIQUET à Mme Laetitia THELLIER-CUVELIER

**A été nommée secrétaire de séance :**

Mme Julie DELTOUR

<b>DÉLIBÉRATION N°22/2025</b>	<b>[FINANCES] Délibération annule et remplace la délibération N°11/2025 : Vote concernant l'affectation des résultats de l'exercice 2024.</b>
-----------------------------------	---

Après avoir entendu et approuvé le CFU 2024 ;

Constatant les résultats suivants inchangés :

Excédent réel de fonctionnement de	367 920,97 €
Excédent reporté de	201 556,52 €
<b>Soit un excédent de fonctionnement cumulé de</b>	<b>569 477,49 €</b>
Déficit réel d'investissement de	- 613 122,86€
Excédent reporté de	1 578 167,32 €
<b>Soit un excédent d'investissement sans les RAR de</b>	<b>965 044,46 €</b>
Dépenses en Reste à Réaliser de	- 264 813,35 €
Recette en Reste à Réaliser de	268 088,39 €
<b>Soit un excédent d'investissement cumulé de</b>	<b>968 319 50 €</b>

Considérant que le seul résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat. Le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement ;

Cette affectation permettra de constituer une recette pour les investissements prévus cette année.

**Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité (19 voix pour), d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :**

Résultat d'exploitation au 31/12/2024 : Excédent	<b>569 477,49 €</b>
Affectation complémentaire en réserve (au compte 1068)	300 000 €
Résultat reporté en fonctionnement (002)	269 477,49 €
Résultat d'investissement reporté (001)	965 044,46 € *

\* Nous avons repris l'excédent d'investissement cumulé alors qu'il fallait prendre l'excédent d'investissement sans les RAR.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus

Pour extrait conforme  
Fait à Cappelle-en-Pévèle

Le Maire  
M. Bernard CHOCRAUX

